



École, CPMS, famille :

prévenir et intervenir ensemble

GÉRALD VANBELLINGEN

Le harcèlement scolaire détruit des vies et enferme ses victimes dans un isolement profond. Dans les écoles, il est essentiel d'agir de manière concertée et efficace. Inspiré des rencontres « *Sensibilisation-prévention-intervention contre le harcèlement* » organisées par la Direction de l'enseignement fondamental du SeGEC, ce numéro spécial d'*Entrées libres* met en lumière des pistes concrètes et des stratégies collectives pour prévenir, détecter et combattre le harcèlement. Que ce soit via les CPMS, des formations, des associations de parents, des actions et projets de terrain, des solutions existent pour bâtir un meilleur vivre-ensemble.

Invisible, insidieux, rapide, sournois, extrêmement violent, il peut faire des dégâts considérables chez les victimes et avoir un impact malheureusement durable sur leur vie, les poussant même parfois à l'irréparable. Le harcèlement scolaire, un mot qui, à lui seul fait trembler l'ensemble du système scolaire. Car non, aucune école n'y échappe, même probablement celles qui prétendent le contraire.

Dans ce numéro spécial d'*Entrées libres* dédié presque entièrement au harcèlement scolaire, on ne s'attardera pas sur ce chiffre implacable d'un élève sur trois qui est touché par le harcèlement scolaire. Au contraire, dans la lignée des matinées de sensibilisation et d'information sur le harcèlement organisées par la Direction de l'enseignement fondamental du SeGEC, l'accent sera mis sur des pistes et actions concrètes qui permettront à l'ensemble des acteurs du monde de l'éducation d'agir de manière concertée pour bâtir un meilleur vivre-ensemble.

Comprendre le phénomène pour actionner les bons leviers

Mais tout d'abord, comme l'a expliqué Benoît Galand lors de ces matinées sur le harcèlement, pour agir ensemble et de manière efficace face à ce phénomène, il faut tout d'abord bien comprendre de quoi il s'agit. « *Même pour les chercheurs, définir le harcèlement, c'est assez compliqué. Car il s'agit d'un phénomène d'agression ou de violence qui peut prendre de multiples formes : physique, verbale, sociale, matérielle, discriminatoire et se compliquer avec du cyberharcèlement. Mais ce n'est pas parce qu'une, voire plusieurs de ces formes de violence se manifestent que c'est forcément du harcèlement. Le harcèlement tire en réalité sa source d'un triple facteur : les répétitions de ces violences, le déséquilibre de pouvoir qui existe entre*

la victime et le(s) harceleur(s) et le fait que ces actes soient délibérés », explique Benoît Galand, docteur en psychologie et professeur en sciences de l'éducation à l'UCLouvain. « *Il ne s'agit souvent pas non plus de situations caricaturales avec d'un côté une pauvre victime et de l'autre le grand méchant harceleur. Mais d'une victime qui subit des actes qu'elle voudrait voir s'arrêter au plus vite, un (des) harceleur(s) et des témoins. Avec certains de ces témoins qui vont se ranger du côté du harceleur. D'autres qui vont se montrer assez passifs même s'ils peuvent aussi participer aux rires et moqueries. Et enfin une minorité qui va prendre la défense de la victime.* »

Seul point positif dans ce premier constat, même si on a souvent l'impression qu'il augmente, le harcèlement scolaire est en réalité assez stable, même avec l'arrivée du cyberharcèlement. Le fait est qu'aujourd'hui, on en parle beaucoup plus qu'auparavant.

Existe-t-il un profil type des victimes ? Ou de harceleurs ?

« *Les études ne démontrent pas qu'un profil type de victime existe. On parlera plutôt de facteurs à risque, comme l'isolement social et une estime de soi faible. Ensuite, tout dépend surtout du contexte* », poursuit Benoît Galand. « *Avec un harceleur qui va mettre l'accent sur tout ce qui va différencier la victime du groupe.* »



« Les jeunes ont l'impression que les enseignants ne réagissent pas »



L'une des sonnettes d'alarmes tirées par Benoît Galand concerne la manière dont les profs réagissent en général face aux situations de harcèlement. Ou pour être plus précis encore, la manière dont les élèves perçoivent les réactions des enseignants. « Ce constat, il vient du retour des élèves et il est assez systématique. Beaucoup de jeunes témoignent que les enseignants ne réagissent pas face au harcèlement, même quand cela se déroule sous leur nez. Ils nous disent également que les réactions des enseignants sont souvent inadaptées et enveniment parfois encore des situations déjà très compliquées », précise le docteur en psychologie. « Alors que les enseignants, et l'école en général, ne sont pas seuls pour faire face au harcèlement. Et j'entends qu'ils nous font part d'un manque criant de temps. L'idée, ce n'est évidemment pas de leur tirer dessus mais ces réponses, pour moi, elles passent complètement à côté du message des jeunes. Ces derniers se disent déjà peu écoutés ou pas du tout par les adultes et on leur répond qu'il n'y a pas de temps ? Je rappelle que les profs ont un mandat. Ils sont obligés d'aider les élèves. Et on se trouve quand même en Belgique dans un système scolaire où le temps passé à l'école est parmi les plus longs. C'est peut-être un signe qu'il faut rediscuter du rythme des journées scolaires ou remettre pas mal de choses à plat. » ■

©Freepik

On pourrait toutefois se demander si l'isolement social est une cause ou une conséquence du harcèlement. « Et la réponse c'est qu'on n'est pas totalement sûrs », ajoute encore Benoît Galand. « Les études ont tendance à montrer que c'est assez réciproque comme phénomène. Avec une victime qui pour X raisons n'est pas très bien à un moment T, et qui a donc moins les moyens de répondre à des intimidations. Et c'est là que le harcèlement peut démarrer. Un cercle vicieux qui enfonce perpétuellement des victimes qui ont alors de moins en moins de soutien, de plus en plus difficile à répondre aux violences dont elles sont victimes et qui ont ce sentiment d'être isolées de tous. »

Du côté des harceleurs, le profil n'est pas non plus évident à établir. On aurait l'impression que les auteurs de ces faits sont moins empathiques que les autres ou qu'ils sont en souffrance et qu'ils la projettent. Mais au contraire, les études montrent que les auteurs sont tout à fait capables de faire preuve d'empathie. « Ils ont juste décidé de la désactiver », précise Benoît Galand. « Il n'y a pas de lien avec l'origine sociale, l'estime de soi ou l'isolement. Pour eux, c'est un peu : "Peu importe les moyens, on vise un objectif : dominer, avoir du pouvoir". Si l'on s'en réfère à l'actualité, deux caricatures bien connues du harceleur, c'est Trump et Poutine. » ■



Des balises pour mieux réagir face au harcèlement



La bonne nouvelle, c'est qu'on peut combattre le harcèlement. La « mauvaise », c'est qu'il n'existe aucune réponse toute faite, ni facile. « Face au harcèlement scolaire, on est vraiment dans du cas par cas », ajoute Benoît Galand. « S'enfermer dans une réponse prédéterminée n'aurait aucun sens. Mais il est utile de poser quelques balises pour ne pas partir à l'aveugle. Ensuite, c'est à nous de déterminer la meilleure façon de répondre. »

Voici les balises proposées par Benoît Galand.

- Réagir à toute forme de violence.** « En premier lieu, il est fondamental de protéger la victime et d'essayer de stopper les comportements de harcèlement. »
- Écouter la victime.** « Il est important d'entendre et de reconnaître le vécu et la détresse de la victime. »
- Ne pas laisser la victime seule.** « Une des certitudes qu'on a par rapport au harcèlement, c'est que l'accompagnement de la victime permet d'atténuer les effets éventuels du harcèlement et peut-être même de les résoudre. »
- Analyser la situation de façon globale.** « Il faut prendre le temps d'écouter les différentes parties prenantes : victimes, auteurs, témoins. En élargissant pourquoi pas aux parents, etc. Avec cette idée : on a remarqué quelque chose, vous pouvez peut-être nous aider à comprendre. »
- Intégrer la victime dans la recherche de solutions.** « C'est fondamental, pour résoudre le harcèlement, il faut que la victime prenne part à la construction de la solution. »
- Assurer un suivi dans la durée.**
- Impliquer des partenaires qui ont développé une expertise.** « L'école n'est pas seule dans ce combat, c'est important à souligner. »
- Des sanctions.** « Même si on sait que ça n'arrêtera pas la situation, il est parfois indispensable de sanctionner. Car cela envoie un message au harceleur, comme à la victime. » ■

« Ce n'est pas une boîte à outils »

PAULINE JANS

Le harcèlement scolaire est une problématique préoccupante qui interroge l'ensemble des acteurs de l'enseignement. Dans ce contexte, les centres psycho-médico-sociaux (CPMS) occupent une place importante, tant sur le plan préventif que dans l'accompagnement des situations problématiques. Leur travail, en lien étroit avec les écoles, permet d'agir en fonction des réalités spécifiques de chaque établissement.

Une approche adaptée aux besoins des écoles

Le rôle des CPMS ne se limite pas à l'application d'une seule et même méthode. Comme l'explique Hélène Genevrois, conseillère à la Direction des CPMS au SeGEC, « *chaque équipe répond aux demandes de l'école de manière différente et adaptée. L'apport des CPMS repose sur leur connaissance du contexte scolaire et une réflexion commune avec l'équipe éducative.* »

Les CPMS peuvent également analyser les situations en tenant compte du fonctionnement de l'établissement et du climat scolaire qui y règne.

Pour répondre au mieux aux demandes de leurs écoles, certains CPMS ont développé des pôles d'expertise sur le harcèlement. C'est le cas notamment du centre de Châtelet II où une équipe spécialisée peut intervenir dans d'autres écoles en demande. Les centres ont également la possibilité de faire appel à des acteurs externes s'ils jugent ne pas avoir les armes face à certaines situations.

La prévention, un enjeu prioritaire mais fragilisé

« *Nous sommes convaincus de l'importance d'agir en amont du phénomène de harcèlement avec une approche préventive.* » C'est ce qu'affirme Nicolas Lejeune, directeur du centre PMS Liège 3. Il souligne que le lien entre le climat scolaire et le harcèlement est reconnu. Plusieurs interventions sont menées pour renforcer la qualité du vivre-ensemble.

Parmi ces actions figurent des animations sur l'expression des émotions, des ateliers de pleine conscience, des cercles de parole ou encore des réflexions sur la place de chaque acteur de l'école (direction, enseignants, personnel de surveillance, parents, élèves).

Toutefois, la prévention se heurte à une réalité complexe expliquée par le directeur du CPMS. Depuis le Covid, les centres constatent une augmentation des demandes individuelles, qui sont souvent lourdes et complexes. Cette situation réduit le temps disponible pour les animations collectives et la prévention sur le long terme.

Intervenir en cas de harcèlement

Lorsque des situations de harcèlement sont signalées, une réaction rapide et concertée est nécessaire. Les CPMS peuvent jouer un rôle dans l'analyse des cas, l'accompagnement des écoles et la médiation avec les familles.

Il n'existe pas de méthode universelle pour traiter ces situations, mais plusieurs approches sont utilisées dans certains CPMS : la méthode de la préoccupation partagée, la méthode « *No Blame* » ou encore la méthode à 180°.

L'efficacité de ces méthodes dépend du contexte spécifique de chaque école et de la situation rencontrée.

Travailler ensemble pour renforcer l'action des CPMS

Les CPMS collaborent avec l'ensemble des acteurs scolaires et peuvent jouer un rôle de soutien dans la mise en place des actions. Ils aident les écoles à prendre du recul face aux situations de harcèlement, favorisent le dialogue entre l'école et les familles, et peuvent intervenir directement ou orienter vers des partenaires spécialisés.

Les échanges récents entre directions et CPMS ont mis en évidence l'intérêt d'une coopération renforcée. Lors des matinées de formation des directions du fondamental que nous avons déjà mentionnées dans ce dossier, plusieurs directions ont témoigné d'une bonne collaboration avec leur CPMS. Ces rencontres ont permis de partager leurs expériences et de renforcer les liens entre les acteurs impliqués dans la prévention et la gestion du harcèlement.

La réflexion en amont reste essentielle : sur le climat scolaire, sur les réponses à apporter aux situations de harcèlement et sur le rôle de chaque acteur. Comme le rappelle Nicolas Lejeune : « *Tous ensemble, créons un maillage de soutien autour de nos enfants.* » ■



Une alliance éducative forte entre parents et équipes éducatives, une base pour un climat scolaire plus sain

GÉRALD VANBELLINGEN

Le harcèlement scolaire figure parmi les priorités de bon nombre d'associations de parents. À l'UFAPEC (Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique), on prône la mise en place d'une alliance éducative forte au sein des écoles. Avec des liens apaisés entre parents et enseignants, construits sur la base d'un dialogue et de respect mutuel. Un des fondements pour bâtir un climat scolaire plus sain.

« Mon garçon ne riait plus à la maison, il dormait mal, il pleurait tous les jours en rentrant de l'école. Lui qui avait de si bonnes notes, qui prenait tant plaisir à apprendre, ne voulait plus aller à l'école. »

Des témoignages de parents en détresse, inquiets ou déprimés par les situations vécues par leur(s) enfant(s) à l'école, l'UFAPEC en reçoit énormément. « Beaucoup de parents ne savent plus vers qui se tourner par rapport à ces violences et/ou harcèlement dont sont victimes leurs enfants. On essaie alors de les écouter et de les guider vers une solution. Le harcèlement scolaire est chez nous aussi une thématique essentielle. On le voit d'ailleurs quand on demande aux associations de parents quelles sont leurs missions. Car la lutte contre le harcèlement scolaire figure toujours parmi leurs priorités », explique Bénédicte Loriers, chargée de missions d'éducation permanente à l'UFAPEC.

Aller au-delà des préjugés, écouter, dialoguer

Les solutions prônées par l'UFAPEC reposent sur l'écoute, le dialogue et l'instauration d'un climat de confiance

entre l'école et les parents. « On n'est pas dans un monde de bisounours. On est conscients que des parents peuvent être envahissants, que certains dépassent les limites et que des préjugés existent de plus en plus entre, d'un côté l'école, et de l'autre les parents. Mais l'idée pour nous, c'est de s'appuyer sur les parents bienveillants pour construire un climat de confiance et aller au-delà de ces préjugés. De rappeler que les parents et l'école en général sont là pour la même chose : veiller au bien-être des enfants. Et qu'ils sont tout sauf opposés dans cette mission. Une condition essentielle à leur épanouissement et à leur apprentissage. »

Une alliance éducative forte entre l'école et les parents qui peut alors jouer un double rôle face au harcèlement scolaire. « Si les parents observent à la maison un changement de comportement de leur enfant, un repli sur soi, une augmentation du stress, etc., on les invite à en parler rapidement avec les enseignants. Et la même chose est vraie pour les enseignants vis-à-vis de parents », poursuit Bénédicte Loriers. « En mettant l'accent sur ces liens, le dialogue et, si parents et enseignants reconnaissent et assument leurs rôles respectifs, on pose les jalons

d'une bonne base pour un climat scolaire sain. »

Ensuite, une alliance éducative forte permet aussi de mettre l'accent sur la prévention. « Que ce soit via les associations de parents ou les conseils de participation, on peut imaginer la mise sur pied de conférences, d'animations, de soirées et autres activités sur le thème du harcèlement », ajoute Bénédicte Loriers. « Cela permet, par exemple de définir clairement les personnes ressources à contacter à l'école (ou en dehors) en cas de problèmes. De mener aussi des réflexions collectives sur des lieux et des moments connus pour être problématiques à l'école, comme les toilettes ou les temps de midi. Ou de contrer les craintes qu'ont certains parents d'empirer les choses en parlant des problèmes de leurs enfants. On est conscients que cela demande du temps et des moyens humains, ce que les écoles n'ont pas forcément. Cela figure d'ailleurs parmi les revendications que l'on porte à l'UFAPEC. Mais on est persuadés que c'est en agissant ensemble, parents et équipes éducatives main dans la main, qu'on pourra sortir d'un certain fatalisme face au harcèlement scolaire. » ■



« *Un décret sur le climat scolaire déconnecté des réalités du terrain* »

GÉRALD VANBELLINGEN

Le décret relatif à l'amélioration du climat scolaire et à la prévention du harcèlement et du cyberharcèlement scolaires a été adopté par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en avril 2023. Son objectif global consiste à instaurer un environnement éducatif sain et sécurisant pour tous les élèves en travaillant sur 5 axes prioritaires. Mais si le fond de ce décret va évidemment dans le bon sens, sa forme et sa mise en œuvre posent de gros problèmes sur le terrain. Un constat général qui pousse le SeGEC à interpeller la ministre pour le faire évoluer.

Adopté le 27 avril 2023, le décret « *climat* » entend lutter contre le harcèlement scolaire en établissant un cadre structurel pour la prévention et la gestion de ces situations au sein des établissements éducatifs. Et pour y arriver, ce décret vise à impliquer l'ensemble des acteurs scolaires, y compris les parents, dans la mise en œuvre d'une procédure interne de signalement et de prise en charge des cas de harcèlement. Parallèlement, le décret a mis sur pied l'Observatoire du climat scolaire. Un organisme qui doit assurer une veille scientifique, une évaluation des politiques, tout en proposant des outils pédagogiques aux écoles.

« *Un décret qui est évidemment plus que louable sur le fond* », précise d'entrée Bénédicte Beauvin, directrice du Département juridique du SeGEC. « *Mais ce sont sa forme et sa mise en œuvre qui posent problèmes aux écoles.* » Des difficultés opérationnelles qui poussent le SeGEC à demander une modification de ce décret à la ministre Glatigny. Une proposition de modification que l'enseignement libre n'entend pas porter seul, mais en concertation avec les autres réseaux.

« *De manière générale, on a un peu l'impression qu'à travers ce décret, on demande aux écoles de mettre la charrue avant les bœufs. Elles doivent mettre en place pas mal de choses, mais sans qu'on ait tenu compte de leurs ressources, ni de ce qui se faisait déjà dans bon nombre d'établissements. Les écoles n'ont évidemment pas attendu le décret pour commencer à lutter contre le harcèlement scolaire* », précise Bénédicte Beauvin. « *Si on ajoute une procédure rigide et complexe à inscrire dans le ROI (règlement d'ordre intérieur) ainsi que des délais extrêmement stricts, on obtient ce décret sur le climat scolaire. Alors sans doute qu'il faut un décret de ce type, car la lutte contre le harcèlement scolaire est on ne peut plus importante, mais en tant que tel, on juge ce décret comme étant déconnecté des réalités. On espère donc convaincre la ministre de le faire évoluer.* »



Le rappel des 5 axes du décret « *climat* »

L'amélioration du climat scolaire | Agir sur divers éléments tels que les relations entre les acteurs de l'école, les méthodes pédagogiques et les infrastructures pour favoriser un climat propice au bien-être et à l'apprentissage.

Prévention et lutte contre le (cyber)harcèlement | Mise en place d'actions qui impliquent l'ensemble de la communauté scolaire.

Mise en œuvre d'un programme-cadre | Élaborer un plan d'action sur cinq ans, incluant un diagnostic participatif pour évaluer l'ampleur du harcèlement et la mise en place de stratégies adaptées pour y remédier (avec soutien financier et accompagnement).

Formation du personnel éducatif | Assurer la formation continue des membres de l'équipe éducative.

Création d'un Observatoire du climat scolaire | Un organisme chargé de la veille scientifique, de l'évaluation des politiques mises en place et de la proposition d'outils pédagogiques pour les écoles. Lien : bit.ly/BoîteàOutils

Lien vers la circulaire relative au décret : bit.ly/FWB-Circulaire9212



Ce que dit le droit

Une infraction pénale : l'article 442bis du Code pénal incrimine les comportements harcelants dont l'auteur savait ou aurait dû savoir qu'ils affecteraient gravement la tranquillité de la personne. De jurisprudence constante, il s'agit de toute forme de comportement déviant, quel que soit le but poursuivi par l'auteur.

Le harcèlement « de » et « par » l'adulte en milieu scolaire

GÉRALD VANBELLINGEN & NATHALIE DASNOY

Si le harcèlement scolaire entre élèves fait régulièrement la une des journaux, l'objet de conférences, d'animations et d'articles scientifiques, il en va tout autrement pour le harcèlement « de » et « par » l'adulte en milieu scolaire. Méconnu, il peut également faire des ravages, même s'il se distingue du harcèlement scolaire « plus classique ».

Si la parole s'est libérée autour du harcèlement scolaire ces dernières années, une forme de harcèlement reste peu étudiée, peu médiatisée et donc assez méconnue : le harcèlement « de » ou « par » l'adulte en milieu scolaire. « *Pourtant on nous contacte régulièrement pour des faits dont sont victimes (ou auteurs) des adultes en milieu scolaire* », comme l'explique Nathalie Dasnoy, conseillère au Département juridique du SeGEC. « *Il peut s'agir de faits entre enseignants, qui impliquent la direction, des membres de l'équipe éducative, des parents ou encore des relations inadéquates entre enseignant et élèves, etc. Des faits qui peuvent endosser des formes très diverses et se montrer très déstabilisants sur le terrain. Notamment en raison du rapport de force ou d'autorité et des messages ambigus entre les intimidateurs et leurs victimes.* »

« *Mais des faits qui peuvent surtout être répréhensibles pénalement* », insiste Nathalie Dasnoy.

L'un des exemples les plus connus de harcèlement d'adultes en milieu scolaire, c'est le lynchage dont a été victime le

directeur d'une école bruxelloise en 2017. « *C'est ce qu'on a appelé l'affaire du "cadeau de la fête des mères" qui avait fait grand bruit dans les médias* », rappelle Nathalie Dasnoy. « *À l'époque, des parents d'élèves avaient vivement protesté sur les réseaux sociaux contre la décision de supprimer la confection du traditionnel cadeau de la fête des mères au sein de l'école. Les enseignants, mais particulièrement le directeur avaient fait l'objet d'un acharnement assez ignoble. Un acharnement qui avait même valu des menaces de mort au directeur qui avait fini par craquer...* »

Sans en arriver à ce genre de cas extrêmes, il se peut que de simples propos répétés de parents, d'élèves, de la direction ou de l'institution se révèlent cruels et destructeurs à l'égard des uns et des autres. Renforcés encore par les modes électroniques de communication, ils peuvent nuire à la ou les personnes visée(s), que ce soit voulu ou non. L'une des caractéristiques du harcèlement « de » ou « par » l'adulte, c'est d'ailleurs que le phénomène d'invisible-visibilité (invisible pour les adultes mais visible pour les élèves) qui a trait dans le harcèlement scolaire entre élèves n'a généralement pas lieu.

À l'occasion de ce numéro spécial d'*Entrées libres*, nous vous proposons de (ré)écouter un podcast dédié à la thématique du harcèlement scolaire, enregistré en compagnie de Bruno Humbeeck : bit.ly/3QHsnCZ



©stocking

Le harcèlement discriminatoire (décret du 12 décembre 2008)
Définition spécifique du harcèlement scolaire : « *Les conduites indésirables, abusives et répétées, se traduisant notamment par des comportements, des paroles, des intimidations, des actes, des gestes et des écrits unilatéraux, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à la personnalité, la dignité ou l'intégrité physique ou psychique d'un bénéficiaire de l'enseignement (...), ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant* ». L'école se voit investie, sous peine d'astreinte, d'une obligation de moyens (= mettre tout en œuvre) afin de mettre fin au harcèlement discriminatoire.

Le décret du 1^{er} février 1993 précise que les membres du personnel doivent s'abstenir de tout acte de harcèlement.

Le décret du 24 juillet 1997 prévoit qu'un élève peut être exclu définitivement pour des faits portant atteinte à l'intégrité physique, psychologique ou morale d'un membre du personnel ou d'un élève, compromettant l'organisation ou la bonne marche de l'établissement ou lui faisant subir un préjudice matériel ou moral grave. Les élèves et les parents, par l'inscription, adhèrent au projet de l'école.